

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **Affaire n°9**

**Objet : ZAC Roque Fraïsse : Compte-rendu annuel à la collectivité locale 2021**

**Rapporteur : Christophe VAN LEYNSEELE**

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.300-4, L.300-5 et L. 311-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1523-2 ;

Vu le traité de concession signé le 21 décembre 2007 entre la Commune de Saint Jean de Védas et la Société d'Equipement de la Région Montpellieraine.

Monsieur le Maire présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité dressé par la SERM pour l'exercice 2021,

- Qui rappelle les objectifs de la collectivité dans le cadre de ce programme :
  - Mettre en œuvre son projet urbain sur le secteur prioritaire de développement de la Commune, en cohérence et conformément aux grandes orientations pour le développement du territoire communal,
  - Répondre à la demande en logements et assurer un rythme de production en adéquation avec les objectifs communaux et le Programme Local de l'Habitat de Montpellier Méditerranée Métropole,
  - Aménager de manière cohérente ce secteur potentiel d'urbanisation retenu par le S.C.O.T de Montpellier Méditerranée Métropole,
  - Mettre en valeur ce site et préserver l'environnement et le cadre de vie.
  
- Qui précise l'état d'avancement physique de l'opération
  - Reste à acquérir 5 268 m2 dont 4 766 m2 auprès de 3M, les acquisitions seront finalisées au cours des prochains exercices
  - Reprise des études liées à la future place centrale afin d'y intégrer une halle marchande et modification de la surface de plancher du lot pour limiter la hauteur des constructions en R+3
  - Poursuite des travaux des constructions-promoteurs sur la tranche 4 et premières réceptions de bâtiments sur cette tranche 4
  - Avancement régulier des opérations de commercialisation
  
- Qui détaille le bilan financier prévisionnel de l'opération
  - Augmentation des postes travaux de 1.335.000 € due principalement à l'aménagement de l'espace public sur la place centrale et à l'intégration des demandes TAM sur les carrefours aménagés et enfin l'actualisation des marchés travaux
  - Augmentation des postes horaires sur travaux de 185.000 € en lien avec l'augmentation du montant des travaux et des études sur la place centrale

- Ces dépenses supplémentaires sont compensées par les bons résultats de commercialisation des lots et de la réévaluation de la charge foncière pour la partie accession libre, aucune participation supplémentaire n'est prévue, à ce jour, pour le concédant

**En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :**

- **DE PRENDRE** acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité locale 2021.